

ment apportera à ces quelques remarques l'attention que j'y ai donnée depuis un certain temps, parce que je considère que le problème de la réhabilitation des prisonniers revêt une importance primordiale.

• (9.20 p.m.)

[Traduction]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Je suis heureux de pouvoir féliciter sincèrement les honorables députés de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury) de la façon excellente dont ils ont ouvert le présent débat, et à Votre Honneur, à l'Orateur M. Lamoureux, ainsi qu'à l'Orateur suppléant, M. Batten, nous aimerions aussi présenter de cordiales félicitations.

Ce débat a une particularité charmante. Nous pouvons passer d'un sujet à l'autre fort librement, même si les questions dont nous parlons n'ont aucun rapport entre elles. C'est précisément ce que je me propose de faire. Je désire examiner deux points en particulier. L'un est l'apport que le Parlement pourrait faire à l'unité canadienne. L'autre est la question-clef aujourd'hui dans le domaine des affaires internationales: la guerre au Vietnam.

On trouve, dans le discours du trône, les mots suivants:

La responsabilité et le devoir les plus importants du Parlement et de mon Gouvernement sont la sauvegarde et l'affermissement de l'identité et de l'unité du Canada.

Je tiens à souligner les mots «responsabilité du Parlement».

J'ai aussi remarqué les paroles éloquentes prononcées par le premier ministre dans son discours de jeudi dernier. Il a dit:

Toutefois, il sera de la plus haute importance—et, en fait, cela pourra avoir une influence décisive sur l'avenir du Canada, quelle que soit notre situation ou nos responsabilités—si nous n'agissons pas au mieux de notre connaissance, afin de profiter de toutes les chances que nous pourrions avoir et si nous ne faisons pas fructifier chaque qualité que nous pourrions posséder pour le plus grand bien du Canada, lorsque nous affronterons les problèmes futurs que nous devons finalement régler.

Nous serons alors jugés, monsieur l'Orateur, non pas d'après nos paroles mais d'après nos actes.

C'est ce qu'a dit le premier ministre jeudi dernier. Auparavant, dans son discours, il a signalé certains problèmes dont il parlait. Il a dit:

Non seulement avons-nous des problèmes d'ordre économique, financier et social, nous en avons aussi d'ordre politique et constitutionnel, ces derniers découlant du caractère fédéral de notre pays. Nous devons trouver de nouvelles façons de collaborer avec les provinces tout en améliorant les anciennes. Il nous faut décider de la priorité à accorder aux problèmes qui se posent à notre pays, qu'ils soient d'ordre politique ou économique, et nous devons élaborer de nouvelles techniques et de nouveaux cadres, tant sur le plan administratif que sur le plan politique, qui permettront à chaque région

[M. Lachance.]

du Canada de s'épanouir selon ses exigences particulières tout en faisant partie d'un pays puissant et uni.

Je souscris de tout cœur à ces paroles comme le font, j'imagine, tous les députés. Je veux que mon discours se résume à un appel lancé au premier ministre pour qu'il permette aux membres du Parlement de participer à la solution des problèmes de l'unité canadienne.

Je voudrais que l'on conçoive un mécanisme qui permettrait au Parlement de relever le défi, nommément un comité de la Chambre représentant tous les partis et chargé de recommander les changements qui s'imposent dans notre structure constitutionnelle, pour résoudre la crise de la Confédération, comme on l'a désignée.

La majorité des députés savent probablement que la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme nous a appris que cette crise constitue un grave danger pour le Canada et qu'elle exige d'importantes modifications. Ce serait vraiment une anomalie si la seule institution à n'être pas priée d'envisager ce problème et de l'examiner directement et d'une manière approfondie, c'était le Parlement du Canada.

Dire que nous vivons en une époque d'évolution sociale rapide est une lapalissade. Ce serait sûrement très étrange si une constitution élaborée il y a un siècle pour un groupe de colonies britanniques, où l'agriculture prédominait, répondait encore dans la deuxième moitié du 20^e siècle aux besoins d'une collectivité industrielle moderne.

Mais pourquoi un comité de cette Chambre constituerait-il un important moyen de régler la crise de la Confédération? C'est que cette Chambre représente le peuple canadien, comme aucun autre groupe ne peut le faire. Nous venons de toutes les régions du Canada; nous représentons presque toutes les opinions politiques importantes au pays; nous possédons, en matière politique, le jugement pratique si important à la solution des problèmes de ce genre.

Il importe d'obtenir les conseils d'experts. En fait, nous avons, à la Chambre, des députés qui sont des spécialistes dans ce domaine, notamment l'honorable député de Mont-Royal (M. Trudeau). Mais les experts ne suffisent pas. La responsabilité nous incombe à nous, membres du Parlement du Canada.

Je déplore l'opinion que le Président du Conseil privé (M. Favreau) a exprimée, paraît-il, à Montréal samedi dernier. Il a donné à entendre que la réforme de la constitution ne devrait pas être confiée à un parlement qui, selon lui, pourrait être ou serait dominé par des colonialistes sentimentaux. Il est beaucoup trop pessimiste, monsieur l'Orateur.